

Année scolaire 2018-2019

Structure Musique-Ecole – Présentation générale

La structure Musique-Ecole est un partenariat entre la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), les Etablissements de Mon-Repos (pour les élèves scolarisés en 5^e et 6^e années) et de l'Elysée (pour les élèves scolarisés de la 7^e à la 11^e année), et le Conservatoire de Lausanne.

1. Objectifs

La structure Musique-école s'adresse à des élèves domiciliés dans le **canton de Vaud**, de la 5^e à la 11^e année, dont le potentiel, l'engagement et la motivation dans leur pratique musicale ont été reconnus lors d'une **audition d'admission**. Afin de s'épanouir dans la structure, ces élèves doivent être autonome et à l'aise scolairement.

La Structure Musique-école permet de conjuguer parcours scolaire ordinaire et études musicales approfondies, en gardant un vrai choix d'orientation.

Les horaires de l'école sont allégés individuellement et les cours de musique renforcés au Conservatoire de Lausanne.

L'appartenance à un groupe d'enfants partageant talent et passion est essentielle pour l'émulation.

Depuis 2005, année de création de la Structure, celle-ci donne aux établissements scolaires concernés une identité forte dans le domaine de la formation scolaire et musicale.

2. Structure d'encadrement

Les élèves de la structure Musique-école bénéficient d'un suivi pédagogique renforcé.

Un comité de pilotage est responsable de diriger la structure en harmonisant les parcours scolaires et musicaux. Il en assure également le suivi de qualité.

Une réunion d'échanges entre le Conservatoire et la coordinatrice a lieu à la fin du premier semestre afin d'établir un bilan musical et scolaire pour chaque élève de la Structure.

Le comité de pilotage de la Structure est dûment informé de la situation des élèves à chaque semestre d'évaluation scolaire, ainsi que de leur dossier d'évaluation artistique musical.

La coordinatrice de la Structure assure la transmission des informations courantes entre les divers partenaires tout au long de l'année scolaire.

2.1 Comité de pilotage

Il est constitué des personnes suivantes :

- M. Christophe Pidoux, Directeur de l'EPS de l'Elysée
- M. Michel Guyaz, Directeur de l'EP Mon-Repos
- M. Alain Chavallaz, Directeur du Conservatoire de Lausanne
- Mme Joséphine Duruz, coordinatrice de la structure Musique-école (Elysée et Mon-Repos)
- Mme Sandrine Rérat, Doyenne Musique-école à l'EPS de l'Elysée
- Mme Line Jaccard, Doyenne Musique-école de l'EP de Mon-Repos
- Mme Hélène Celhay, Doyenne Musique-école au Conservatoire de Lausanne
- M. Yvan Rumpel, Collaborateur à la Direction pédagogique de la DGEO

3. Cursus musical et scolaire

Le Conservatoire de Lausanne est responsable de la formation artistique et offre deux filières différentes :

3.1.1 Cursus Maîtrise Musique-école

- Deux cours de chant/travail vocal par semaine, en petit groupe (lundi et vendredi après-midi, sur le temps scolaire).
- Un cours de polyphonie et lecture de partitions (jeudi hors temps scolaire).
- Participation à l'une des Maîtrise du Conservatoire (mercredi après-midi).
- Des sessions d'atelier scénique peuvent être prévues, selon les projets.

3.1.2 Cursus Instrumental ou vocal

- Un cours collectif de culture musicale a lieu le lundi après-midi sur le temps scolaire. Les élèves sont regroupés par âge et abordent des sujets variés, par module, tout au long de l'année.
- Un double cours d'instrument principal.
- La participation à un des grands ensembles du Conservatoire de Lausanne (généralement le mercredi après-midi).
- L'étude d'un instrument secondaire est facultative et se fait sur accord de la Direction et sous réserve des places disponibles. L'instrument principal, le profil et l'âge de l'élève sont les éléments qui déterminent la pertinence du 2e instrument. La demande pour étudier un 2e instrument doit parvenir au plus tard le 31 mai.
- Les élèves Musique-école suivent aussi un cours de solfège selon leur niveau.
- Ponctuellement, il y a des projets spécifiques auxquels participent tous les élèves de la Structure Musique-école.
- Beaucoup d'élèves font aussi de la musique de chambre en plus, mais c'est optionnel.

3.1.3 Examens

Les élèves de la structure suivent le même plan d'études que les autres élèves du Conservatoire et sont soumis au règlement des études du Conservatoire de Lausanne.

3.2 Cursus scolaire

3.2.1 Cycle primaire

L'Etablissement primaire de Mon-Repos accueille les élèves de 5P et 6P.

L'organisation de l'accueil de ces élèves revient à la Direction de l'établissement. Celle-ci collabore avec le comité de pilotage de la structure pour l'enclassement de ses élèves. Ils peuvent être réunis dans la même classe multi-âge ou répartis dans plusieurs classes de l'établissement.

Les élèves de la structure bénéficient d'un horaire allégé pour leur permettre de se rendre au Conservatoire plusieurs après-midi par semaine.

Les transports entre l'école et le Conservatoire ne sont pas pris en charge par la structure.

Les APEMS (accueil pour enfants en milieu scolaire) sont à disposition pour les élèves ne pouvant pas rentrer chez eux à midi.

3.2.2 Cycle primaire et secondaire

L'organisation de l'accueil de ces élèves revient à la Direction de l'établissement primaire et secondaire de l'Elysée. Celle-ci collabore avec le comité de pilotage de la Structure pour l'enclassement de ses élèves. Les élèves musiciens sont généralement regroupés au sein de la même classe et sont intégrés dans des classes régulières.

Les élèves de la Structure bénéficient d'un horaire hebdomadaire allégé (8 périodes au maximum) pour leur permettre de se rendre régulièrement au Conservatoire.

Les décisions d'allègement sont prises durant la première semaine d'école, en collaboration avec les parents et validées par la Direction de l'établissement.

A midi, les élèves ne pouvant pas rentrer chez eux ont la possibilité de prendre leur repas au réfectoire « fourchette verte » de la Croix d'Ouchy.

En cas de difficultés dans une discipline, un élève peut bénéficier d'appuis ciblés. Aussi, au besoin, lorsqu'un élève doit s'absenter pour un concours ou examen de musique, il peut bénéficier d'appui afin de rattraper le travail manqué en classe.

3.3. Demandes de congé

L'octroi d'un congé relève de la compétence de l'établissement scolaire. Il appartient aux parents de transmettre toute demande de congé au maître de classe, au moins deux semaines à l'avance et par écrit. Pour certaines décisions, l'établissement demandera un préavis au Conservatoire de Lausanne.

4. Admission des candidats dans la Structure

Les élèves de la structure y entrent par choix : cela requiert de leur part assiduité, engagement et motivation.

4.1 Critères d'accès à la Structure – examen d'admission

L'accès à la structure n'est possible qu'en début d'année scolaire.

L'admission se fait sur audition au Conservatoire et étude du dossier scolaire.

Le Conservatoire met en place une audition. Le résultat de cette audition est le critère déterminant pour l'accès à la structure. Il prend en compte les éléments suivants :

- Audition d'instrument ou de chant.
- Rapport de solfège (sauf candidats à la Maîtrise).
- Lettre de motivation.

Les candidats admis qui ne sont pas encore élèves au Conservatoire de Lausanne sont automatiquement inscrits pour la rentrée scolaire de septembre.

Pour tout renseignement :

Doyenne Musique-école : Sandrine Rérat
(remplace la coordinatrice jusqu'en janvier 2019)

sandrine.rerat@lausanne.ch

Coordinatrice scolaire : Joséphine Duruz

josephine.duruz@vd.educanet2.ch

Doyenne musique-école du Conservatoire : Hélène Celhay

helene.celhay@hemu-cl.ch